

Règlement intérieur - École SAINT LIBOIRE -

(mise à jour : 1er sept 2025)

De façon générale :

- Je respecte l'autre dans mes paroles (je ne dis pas de gros mots ou d'insultes) et dans mes gestes (je ne frappe pas) et je suis poli (bonjour, au revoir, merci, s'il te plaît).
- Je respecte mon intimité et celle des autres.
- Je n'accuse pas l'autre à tort.
- J'obéis à l'adulte du premier coup.
- Je respecte le matériel.
- Je respecte le règlement de ma classe.
- Je ne crache pas.
- Je ne vole pas.
- Je jette mes déchets dans les poubelles adéquates.
- Je n'utilise pas d'objet connecté ou permettant de prendre des photos.
- Je viens à l'école avec une tenue correcte : pas de tongues, de claquettes, de chaussures lumineuses, de mini-short, de sous-vêtements apparents, de chaussures à talon, de maquillage, de jeans troués. Tout vêtement ou matériel mentionnant des jeux interdits aux -12 ans est proscrit à l'école.
- Je n'ai pas d'argent liquide sur moi, sauf pour des occasions exceptionnelles organisées par l'école (vente de crêpes, course solidaire, marché de Noël,...).
- Le matériel scolaire de classe doit être adapté, sans gadget et le plus simple possible (pas de crayon à pompom, gomme animaux, porte-clé doudou, trousse pop-up, objet lumineux, ...)
- Je ne fais pas don d'objet personnel à un camarade.
- Pour les Maternelles : les bonbons sont tolérés uniquement pendant les anniversaires mais les enfants devront les manger hors de l'école.
- Pour les Primaires : les anniversaires ne sont pas fêtés à l'école. Les bonbons ne sont pas autorisés.
- Afin de préserver les enfants qui ne seraient pas conviés, les invitations aux anniversaires ne doivent pas être distribuées à l'école, ni par les élèves, ni par les enseignants.
- En lien avec les directives de l'éducation nationale, les goûters ne sont pas autorisés à l'école, hormis ceux de 16h30 pour ceux qui restent en garderie/étude.
- A partir du CP, je dois être en baskets et vêtements sportifs quand il y a sport à l'école.

En cantine, en étude et garderie, en récréation du midi : Les permis à points s'appliquent.

Spécifiquement dans la cour des primaires :

- Dans les quatre classes des grands, j'ai le droit d'utiliser sur la cour mes petits objets personnels (billes, cartes, livres, coloriages, cordes à sauter,...) mais j'en suis le seul responsable.
- Je n'utilise pas de ballon en mousse si le sol est mouillé.
- Je n'utilise le ballon de basket que sur le terrain de basket.
- Je respecte les espaces de jeu (terrain de foot/basket, balle au prisonnier).
- Je range tous les jeux de cour dès la sonnerie (10h15, 13h20, 15h00).
- Je ne prends pas de jeux de cour de 16h30 à 16h45.
- Je ne me tiens pas debout sur un banc.
- Je ne monte pas sur les poteaux.
- Je ne grimpe pas sur le grillage et je ne le pousse pas.
- Les ballons envoyés volontairement chez les voisins seront remplacés par les parents.

Spécifiquement dans les WC des primaires :

- Pas plus de 5 enfants dans le local WC
- Je ne joue pas dans le local WC
- Je ne rentre pas à deux dans une cabine WC.
- Je tire la chasse d'eau et je me lave les mains avant de sortir.
- Je ne joue pas avec l'eau, le papier toilette et les torchons.
- Je ne bois pas directement au robinet.
- Je ne m'essuie pas la bouche avec le torchon.

Spécifiquement dans la cour des maternelles :

- Je respecte le matériel
- Je me range immédiatement au signal.
- Je ne me tiens pas debout sur un banc
- Je ne grimpe pas sur le grillage et je ne le pousse pas. Je ne monte pas sur les murets.
- Les ballons envoyés volontairement chez les voisins seront remplacés par les parents.

Spécifiquement en sortie extérieure : Je me range par deux sans jouer dans les rangs. Je ne cours pas et je regarde devant moi. Je respecte le matériel et les personnes que je croise.

Les sanctions seront échelonnées en fonction de la gravité et de la fréquence du non respect du règlement, selon l'exemple ci-dessous :

- Copier 5 à 10 x la règle, ou écrire l'explication, l'excuse, les changements à venir.
- Idem avec signature des parents
- Rencontre avec le directeur, l'élève et l'enseignant
- Exclusion dans une autre classe
- Réunion disciplinaire avec le directeur, l'élève, l'enseignant et les parents
- Non réinscription en fin d'année.
- Exclusion définitive en cours d'année.

CONSIGNES AUX FAMILLES

- Ne pas diffuser sur un réseau public de photos ou de vidéos d'adulte ou d'enfant de l'école sans son accord explicite.
- Ne pas diffuser de messages, quel que soit le média, portant atteinte à la dignité ou au respect de toute personne (code pénal art 433 pour le personnel chargé d'une mission publique)
- Nous vous rappelons que votre enfant doit avoir 13 ans minimum pour s'inscrire nominativement sur un réseau social.
- Ne pas fumer pendant les sorties scolaires, dans l'enceinte de l'école ou aux abords.
- Les règlements en espèces concernant l'OGEC doivent être remis au directeur en main propre.
- Toutes les absences doivent être justifiées par écrit, en utilisant les coupons délivrés en début d'année. Un signalement à l'Inspection d'Académie est fait pour 4 demi-journées non justifiées par mois. Le signalement par téléphone n'est plus valable.
- Les élèves doivent arriver à l'heure. En cas de retards répétés, vous devez récupérer un billet de retard auprès de la direction. En cas de récurrence, vous serez reçu par la direction qui pourra prévenir l'Inspection d'Académie.
- Les motifs légitimes d'absences autorisées par l'Éducation Nationale sont : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables (Extrait du code de l'éducation, Février 2015 , article L131-8).
- Informer l'école de tout changement important (coordonnées, autorisation, santé, situation...)
- Dans le cas où votre enfant est malade ou ne se sent pas bien, merci de le garder auprès de vous afin qu'il puisse récupérer au mieux et être soigné.
- Aucun traitement médical ne peut être donné à l'école (sauf cas particulier vu avec le médecin scolaire dans le cadre d'un PAI). En cas de maladie contagieuse, merci de prévenir l'enseignant.

SÉCURITÉ

- A votre arrivée en garderie, assurez-vous de confier votre enfant à un adulte. Il est interdit de laisser son enfant seul devant le portail.
- Prêtez attention à ce que le portail soit bien fermé après votre passage, ainsi qu'aux personnes autour de vous et ne laissez entrer que celles semblant venir chercher ou déposer un enfant.
- Lors d'un appel sur le visiophone, restez devant la caméra pour être correctement identifié.
- Les enfants sortent de la responsabilité de l'école une fois qu'ils ont passé le portail. Merci d'être attentifs à leur sécurité à ce moment (présence des voitures, jeux dans les escaliers, chutes éventuelles,...)
- Ne gênez pas la circulation (trottoir, parking) afin de laisser les poussettes et personnes circuler.